

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2024

Référence
2024-39

Objet de la délibération
Attribution de subvention Ecole Gutenberg : Achat tableau numérique

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	8

Date de la convocation
02/10/2024

Date d'affichage

Vote
A la majorité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 21/10/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 11 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, MM : BLOT Mickaël, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BRETON Patricia à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : Mme OUARDIRHI Roselyne, MM : CHAMPION Jean-François, DUBOIS Jean-Paul

A été nommé(e) secrétaire : M. FAYOLLE Stéphane

Objet de la délibération : Attribution de subvention Ecole Gutenberg : Achat tableau numérique

Monsieur le Maire donne la parole à M. Fouqueray Olivier responsable de la commission Ecole et petite enfance.

Monsieur Fouqueray pour expliquer que la classe de la petite section maternelle reste la seule à n'avoir pas de tableau numérique et que l'école envisage d'en faire l'acquisition. Les enseignantes de l'école Gutenberg demande si la commune souhaite participer à cet achat.

Après présentation du devis de 2 264.63 € et après en avoir délibéré, la majorité des membres présents :

- Décide d'attribuer la somme de 1200 €
- Autorise M. le Maire à faire le nécessaire au versement de cette subvention auprès de l'Ecole Gutanberg

M. Demangelle étant concerné par ce dossier n'a pas pris part au vote

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/10/2024
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20241011-D39-11102024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024
Publication : 21/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

